



LES DROITS DE L'HOMME
DANS LE MONDE

LES DROITS DE L'HOMME EN CHINE

N° 101

NOVEMBRE 2015

La France, la Chine, le terrorisme et le Xinjiang

Dans un appel téléphonique adressé le 14 novembre au président français, le chef du PCC Xi Jinping déclare que la Chine est prête à renforcer sa coopération en matière de sécurité et à se joindre à la France dans la lutte contre le terrorisme. Nous aurions donc trouvé à Beijing un nouvel allié. Un allié précieux, qui oserait nous dire nos quatre vérités comme doit le faire un véritable ami : « *La multiplication des attentats en Occident est à imputer à la liberté de mouvement que les terroristes y trouvent. Les personnes considérées à haut risque (d'implication dans une action terroriste) peuvent y être parfaitement libres, l'époque protège leurs droits et la société paie de plus en plus cher pour se protéger* » (*Global Times* du même jour, éditorial : « Le terrorisme est le cancer de la société moderne »). Le journal du parti fait écho à la déclaration, ce même 14 novembre, du dictateur syrien Bachar Al-Assad : « *Les politiques erronées adoptées par*

les pays occidentaux, notamment la France, dans la région ont contribué à l'expansion du terrorisme. »

Certes la Chine a souffert du terrorisme : l'État islamique a exécuté le 18 novembre un de ses ressortissants au Proche-Orient et trois autres sont morts le 21 dans l'attaque de l'Hôtel Radisson à Bamako. Mais il y a derrière les mots une évidente tromperie : la Chine parle du Proche-Orient et pense au Xinjiang ; elle assimile la barbarie de Daesh et son rêve d'établir un califat mondial à la résistance des populations turkmènes privées au Xinjiang d'expression, de pouvoir et d'emplois dans une « Région autonome » qui n'a d'autonome que l'adjectif. La tuerie du Bataclan montrerait que les tribunaux chinois ont raison de condamner à la prison à vie un universitaire modéré comme Ilham Tohti et de détenir plusieurs de ses élèves en les accusant de séparatisme. Par un même tour de passe-

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



passé, l'ambassadeur chinois s'était joint à la manifestation du 13 janvier après le massacre de Charlie Hebdo, en tirant argument que les assassins étaient de la même religion que les révoltés du Xinjiang. Qui pourrait croire qu'il se joignait à une manifestation pour la liberté de la presse et le droit de persifler les autorités ?

Le 15 novembre, les officiels lèvent toute ambiguïté. « L'excellent ami » de notre ministre des Affaires étrangères, son homologue Wang Yi, affirme à Antalya que « *la lutte de la Chine contre les forces terroristes du Turkestan oriental doit devenir une part importante de la lutte internationale contre le terrorisme* ». Un Mouvement islamique du Turkestan oriental (Etim), supposé lié à Al Qaida, serait le pendant de l'État Islamique. Mais l'existence d'un groupe organisé de ce nom est contestée par nombre d'observateurs, pour qui il s'agit surtout de résistances religieuses, culturelles et sociales.

Les diplomaties française et européennes, on l'espère bien, ne vont pas se laisser bernier et prendre des vessies pour des lanternes ou, si l'on préfère la version chinoise, des yeux de poisson pour des perles. Mais la démarche chinoise mérite attention. Le pays se sent de plus en plus fort à l'extérieur et fait tout pour s'approcher du centre de la scène internationale et y jouer un rôle. À l'intérieur en revanche, les fragilités économiques, la persistance d'un courant démocratique en phase avec le reste du monde, une lutte contre la corruption qui finit par ternir l'image du parti menacent de briser l'unité et le rêve de renaissance nationale. En réaction, un vice-président de la Commission militaire du Comité central du parti, Xu Qiliang, demandait un nouvel effort sur les plans de l'économie, des techniques et de la défense. Il suggérait, prenant modèle sur les États-Unis, de lier étroitement les forces civiles et militaires et de constituer un puissant complexe militaro-industriel.

Il suffit d'observer les pratiques parallèles de la diplomatie chinoise pour comprendre avec quelle sincérité elle veut concourir à la sécurité des démocraties occidentales. La Chine, par son ambassadeur à New York auprès de l'ONU, trouve que ce ne serait pas une bonne idée pour le Conseil de sécurité des Nations unies de discuter des droits de l'Homme en Corée du nord. La majorité des pays aurait soutenu l'idée d'une session mais, assure l'ambassadeur, « *le Conseil de sécurité n'est pas fait pour qu'on y discute des droits de l'Homme* ». Il y avait eu une session sur le sujet en décembre 2014. L'Assemblée générale avait demandé au Conseil de sécurité d'envisager de traduire la Corée devant le tribunal pénal international. La Chine y mettra probablement son veto.

On est en droit de demander aux dirigeants européens un peu de cohérence. Le 13 novembre, des explosifs et des mitraillettes ont tué des Français, porteurs innocents de

ces valeurs universelles insupportables à l'État islamique et honnies par Beijing. On a entendu la Marseillaise et ceux qui la chantaient s'insurgeaient contre cette contestation frontale de leur mode de vie et de leur culture. Mais personne, ni à Paris, ni à Bruxelles, ni à New York, ne pipe mot quand la presse chinoise répète de ses valeurs qu'elles sont fausses et qu'elles servent des visées impérialistes. Les 17 et 18 novembre à Genève, le Comité contre la torture examinait le cas chinois. Il s'agissait de voir si le régime appliquait bien la Convention onusienne contre la torture et les traitements dégradants qu'il avait signée. Les experts interrogent la partie chinoise sur le cas de l'avocat Yu Wensheng, arrêté le 13 octobre 2014 pour son soutien au mouvement de Hongkong en faveur d'un suffrage universel authentique, détenu 99 jours et torturé. Réponse chinoise : « Yu Wensheng n'a pas été torturé ». Le 22 novembre, Yu Wensheng a déposé une plainte écrite auprès du tribunal de Daxing (le district de la capitale où il fut détenu et torturé). Le document est concis (1 147 idéogrammes, 4 801 caractères en anglais), précis et vérifiable.

« Ni tortures, ni censure, ni prisonniers politiques, ni... »

« *Yu Wensheng n'a pas été torturé* », ça va de soi puisque la Chine a signé la Convention contre la torture. Tout de même que, pour d'autres, le 11-septembre 2001 est une sinistre invention sioniste. D'ailleurs Napoléon et Jeanne d'Arc ont-ils jamais existé ? Et, sans doute, les publications au sujet des tortures citées dans la partie « Documentation » de ce bulletin sont-elles toutes un tissu de fables. Il n'y a pas de tortures en Chine. Mais alors d'où vient que des détenus meurent en prison ou en sortent meurtris, estropiés et dans un état si lamentable que tous ceux qui les ont connus s'en effraient ? Les chaises de fer pour interrogatoire, selon des officiels au sinistre humour noir, sont construites non pour torturer mais pour empêcher que les détenus ne se blessent eux-mêmes. Les molletons qui les équipent apportent même un peu de confort.

« *Il n'y a pas de censure en Chine* » assure aussi, lors de ses points de presse, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Beijing mais les quarante-quatre journalistes emprisonnés sont un record du monde, note le Centre de Protection des Journalistes. Le 18 novembre, on apprend encore qu'il n'y a pas de prisonniers politiques en Chine – mais alors d'où viennent toutes ces inculpations pour « incitation à la subversion du pouvoir d'État » ou « subversion du pouvoir d'État » ? Toutes ces détentions de personnes qui se sont rassemblées pour protester contre telle ou telle décision ou injustice locale ou nationale et qui ont « causé des troubles » ?

Que faire devant un État qui ment avec autant de constance que d'assurance ? Dans

les instances internationales comme dans les entretiens bilatéraux ? *« Est-il un homme sensé, s'interrogeait Démosthène, qui, pour décider si un autre homme est en paix ou en guerre avec lui, s'en rapporte plus aux paroles qu'aux effets ? »*.

À vrai dire, au fil des décennies, c'est envers nous-mêmes que devraient croître notre impatience, notre irritation et notre indignation. Le problème en effet n'est pas, n'est plus, d'exposer tous les manquements aux droits de l'Homme et les violations des engagements internationaux signés par Beijing. La question posée concerne le camp adverse, celui qui se réclame de valeurs universelles, qui entend toutes ces menteries et décide de n'en pas parler et de n'en prendre aucun ombrage. On vous ment droit dans les yeux, vous le savez et vous ne dites rien : la faute est lourde des deux côtés, mais sans doute plus déshonorante pour ceux qui se renient aux yeux de tous alors qu'en face, on reste droit dans ses bottes, fier d'avoir une fois de plus marqué des points. De l'autre côté, on ne dit rien, on ne fait rien, « comme de bien entendu ».

C'est qu'on ne prête pas attention au nouveau tournant de la politique du PCC. Les capitales ont longtemps compté sur la modestie et sur la discrétion rassurante de la Chine, toute préoccupée de son émergence pacifique et de son développement économique. Les temps ont changé depuis que le produit intérieur brut a dépassé celui du Japon : la Chine veut montrer sa puissance et la valoriser. Le tableau est aujourd'hui complet : un effort militaire amplifié qui inquiète tous les voisins asiatiques, un accaparement d'espaces maritimes dont Beijing suggère qu'il sera poursuivi puisqu'il en a les moyens militaires, le refus d'éventuels arbitrages internationaux dans les conflits de voisinage, l'accentuation du contrôle de la presse et de l'internet, la négation de la censure et des tortures au-delà de toute vraisemblance, le mépris des engagements internationaux comme de sa propre constitution et de ses propres lois. Cela ne suffit-il pas pour éclairer sur la nature du régime et en faire redouter les perspectives ? Faire semblant de mener cause commune avec Beijing dans la lutte contre le terrorisme en se taisant – qui ne dit mot consent – sur la répression menée au Xinjiang, ce serait ajouter cynisme et mépris au deuil et à la joie de vivre perdue de la « génération Bataclan ».

SOMMAIRE

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet	p. 05
Répression du mouvement démocratique. Liberté religieuse	p. 05
Avocats. Appareil judiciaire. Corruption. Criminalité	p. 07
Condition ouvrière. Conflits du travail	p. 08
Questions rurales. Environnement. Niveaux de vie	p. 09
Minorités ethniques	
Question tibétaine.....	p. 10
Question ouïghoure.....	p. 10
Hongkong et Macao	p. 11
Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux	p. 12
Informations diverses	p. 13
Sources d'information	p. 13
Documentation	p. 13

Les dates figurant en début de rubrique sont celles des faits ; les dates de fin de paragraphe, celles de l'information. Si la date des faits est inconnue, la date de début de rubrique est celle de l'information. Certaines informations parvenues récemment se rapportent à des événements relativement anciens. Les chiffres donnés en euros équivalent au montant en yuan, sur la base 1 euro = 6,76 yuan.

► L'ensemble des lettres « Les droits de l'Homme en Chine » est disponible à l'adresse <http://www.ldh-france.org/tag/bulletin-chine/>

Liberté d'expression et d'information. Contrôle de l'Internet

21 novembre

La puérile tradition des mensonges photographiques se perpétue. À l'occasion du centenaire de la naissance de Hu Yaobang, le secrétaire général du parti nommé en 1982, le *Quotidien du Peuple* reproduit son édition de 1982 en enlevant de la première page la photo de Zhao Ziyang. Alors premier ministre, Zhao succéda en 1987 au secrétariat général à Hu Yaobang, écarté pour « *libéralisme bourgeois* ». Il tenta de s'opposer au massacre de Tiananmen de juin 1989 et manifesta de la sympathie pour le mouvement étudiant. Il fut écarté du pouvoir et emprisonné à résidence jusqu'à sa mort en janvier 2005.

Cette falsification, que rapporte le *South China Morning Post* (23 novembre), montre que le régime s'enferme dans la négation de la boucherie de 1989 (au moins sept cents morts par balle) et refuse toute autocritique. Il espère qu'après des décennies de dissimulation, les jeunes générations ignoreront ce qui a ensanglanté le centre de leur capitale et que les pays occidentaux finiront par lever l'embargo sur les fournitures militaires et les sanctions économiques décidées alors (objectif d'ailleurs quasiment atteint). La célébration de la mémoire de Hu Yaobang, un réformiste, est utilisée, semble-t-il, pour soutenir la lutte menée aujourd'hui contre la corruption.

11 novembre

Destitution pour « opinions radicales » du professeur Liang Xinheng, directeur adjoint du département d'anglais de l'université Lingnan (Zhanjiang, Guangdong). Ses propos exerceraient une « *mauvaise influence sociale* ». Il aurait aussi « *violé la discipline politique et les règlements* », qualification habituelle des accusations de corruption. Liang reste néanmoins enseignant. La Commission de lutte contre la corruption, qui annonce la sanction, cite une directive du Parti datant du mois d'octobre qui enjoint de s'abstenir de remarques contredisant les décisions de la direction ou de médire des dirigeants ou encore de déformer l'histoire du parti.

(SCMP, 13 novembre)

2 novembre

L'ancien éditeur en chef du *Quotidien du Xinjiang*, Zhao Xinwei, est expulsé du parti pour avoir formulé des « *remarques incorrectes* » sur des points de politique importants. Ses idées ne coïncideraient pas avec celles du Parti en ce qui concerne « *le séparatisme, le terrorisme et l'extrémisme* » ouïghours dans la région autonome du Xinjiang.

(Guardian, 2 novembre)

5 novembre

Deux journalistes de Hongkong sont traduits devant le tribunal de Nanshan pour avoir mené des « affaires illégales » à Shenzhen. Wang Jianmin et Guo Zhongxiao y avaient expédié à des amis des exemplaires de leurs revues *New-Way* et *Multiple Face*, publications non enregistrées auprès des autorités. Les ventes leur avaient procuré l'équivalent de six ou sept mille euros. Les deux hommes ont plaidé coupables d'avoir « *terni l'image du parti et du gouvernement* ». L'année dernière, l'éditeur de Hongkong Yiu Man-lin, qui avait publié le livre du dissident Yu Jie Xi Jinping, le parrain de la Chine, avait été condamné à dix ans de prison.

(SCMP, 6 novembre)

1^{er} novembre

Entrée en vigueur des amendements apportés cet été à la loi pénale (article 291) : une peine de prison – allant jusqu'à sept ans d'incarcération – peut être prononcée pour fabrication de fausses informations liées « *aux hasards, aux épidémies, à des catastrophes naturelles ou à des situations impliquant la police* » ou pour diffusion d'informations qui causeraient « *de sérieux troubles sociaux* ». Le vague de la formulation fait planer une menace sur des journalistes qui prendraient le risque d'enquêtes indépendantes et gênantes pour les autorités. La loi oublie aussi les contrevérités que diffusent les médias officiels et pour lesquelles aucune sanction n'est prévue. Cette menace de répression est réelle : au premier décembre 2014, quarante-quatre journalistes chinois se trouvaient en détention.

(CPJ, 1^{er} novembre)

Répression du mouvement démocratique. Liberté religieuse

27 novembre

Condamnation à six ans de prison du célèbre militant des droits de l'Homme Guo Feixiong, pour « *rassemblement de foule dans le dessein de perturber l'ordre social* » et

pour avoir « *suscité des querelles et provoqué des troubles* ». Le tribunal du district Tianhe de Guangzhou (Guangdong) a infligé à deux autres militants, Liu Yuandong et Sun Desheng, des peines d'emprisonnement de trois ans

et deux ans et demi. Tous avaient pris part à des manifestations d'une semaine devant la publication Nanfang Zhoubao en janvier 2013, pour protester contre la substitution d'autorité, par les services de censure, de leur propre texte à l'éditorial de Nouvel an.

Guo Feixiong a déjà passé près de cinq ans en prison, notamment pour son soutien à des luttes paysannes au Guangdong. Il est resté détenu plus de deux ans dans des conditions déplorables avant de comparaître devant un tribunal. Son état de santé s'est dégradé. Sun Desheng aurait été menotté et entravé pendant de longues périodes. Selon l'un des avocats de Guo Feixiong, le juge aurait refusé d'écouter sa plaidoirie.

(HRIC, Reuters, 27 novembre)

26 novembre

Le tribunal d'appel a réduit de sept à cinq ans la peine d'emprisonnement infligée à la journaliste Gao Yu puis l'a libérée sur parole pour raisons médicales, compte tenu du fait qu'elle souffrait de « maladies graves ». Elle avait été condamnée en avril dernier pour une prétendue divulgation de secrets d'État; il s'agissait en fait d'un document interne du PCC – le « document n° 9 » – qui exposait la nécessité de se prémunir des contagions politiques extérieures, notamment des concepts de valeurs universelles, de démocratie constitutionnelle ou de droits de l'Homme. Déjà connu et traduit à l'étranger, le document n'avait aucun caractère « secret » et encore moins de secret d'État puisqu'il émanait du parti communiste. En outre, le site Internet Mingjing, possesseur du document, avait affirmé qu'il ne l'avait pas reçu de la journaliste.

Le tribunal a déclaré que la réduction de peine se fondait sur le fait que Gao Yu avait « reconnu ses fautes », ce à quoi elle s'était refusée lors du premier procès. Cet « aveu » explique sans doute aussi sa libération sur parole : selon l'un de ses avocats, « elle ne voulait pas mourir en prison ». Elle souffrait de troubles cardiaques, d'hypertension artérielle et d'une allergie dermatologique chronique, ainsi que plus récemment d'une affection du système lymphatique. Dans plusieurs cas, les autorités ont relâché des prisonniers en situation médicale critique, de peur qu'ils meurent en détention.

(SCMP, 26 novembre)

Commentaire de Reporters sans frontières, le même jour : « *Gao Yu est innocente. A ce titre, nous ne saurions nous satisfaire d'une réduction de peine. La journaliste doit être libérée sur le champ. La dégradation de son état de santé constitue un motif suffisant pour sa remise en liberté. Maintenir Gao Yu en détention reviendrait à la laisser mourir derrière les barreaux pour un délit qu'elle n'a pas commis.* »

Commentaire de l'avocat Tang Jitian :

« *C'est un crime de maintenir Gao Yu en prison, même un seul jour.* »

26 novembre

Le groupe des Chinese Human Rights Defenders (CHRD ou Weiquanwang) communique au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies une liste de

cent dix-huit militants qui, dans un passé récent, ont été placés en détention arbitraire, ont disparu, ont été torturés ou ont subi diverses représailles pour avoir exercé leur droit de réunion, d'association et d'expression.

(CHRD, 26 novembre)

12-16 novembre

La Thaïlande expulse vers la Chine deux militants démocrates Jiang Yefei et Dong Guanping. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avait en avril dernier accordé le statut de réfugié au premier; il a fait de même récemment pour le second. Tous deux avaient été l'objet de mesures répressives; Jiang Yefei, pour avoir critiqué l'attitude des autorités lors du séisme de 2008 au Sichuan; le second, pour avoir participé à un hommage collectif aux victimes du massacre de 1989 sur la place Tiananmen. La police thaïlandaise les avait placés en détention, estimant qu'ils enfreignaient la réglementation sur les visas. Ils auraient dû par la suite être sous la protection du HCR.

(Amnesty International, 16 novembre)

2 novembre

Le CHRD soumet au groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées les cas de Xing Qingxian et de Tang Zhishun, disparus le 6 octobre à Mongla (Birmanie). Ils tentaient d'aider le fils de l'avocate des droits de l'Homme Wang Yu à passer à l'étranger pour échapper au harcèlement policier de sa famille. Les enquêtes demandées sur leur situation présente sont restées sans suite.

(CHRD, 2 novembre)

6 novembre

Le CHRD adresse au Comité des Nations unies contre la torture un dossier concernant les tortures infligées au militant syndicaliste et humanitaire Shen Aibing, au cours des dix-neuf mois de sa détention (terminée le 12 mars 2015). Shen Aibing était intervenu à Wuxi (Jiangsu) pour libérer des détenus enfermés dans une prison clandestine.

Un dossier semblable concerne Shen Guodong, qui avait assisté le précédent à Wuxi et avait été condamné à huit mois et demi de prison et huit mois d'assignation à résidence. Le document décrit les tortures subies par les deux militants.

(CHRD, 6 novembre)

30 octobre

Condamnation à la prison à vie du bouddhiste Wu Zeheng, fondateur du groupe Huazang Dharma et participant autrefois au mouvement démocratique de 1989. Il avait été condamné à onze ans d'incarcération en 2000 après avoir adressé aux dirigeants une lettre sur la corruption au sein du parti et sur les enfreintes à la

liberté religieuse. Il avait été torturé pendant sa détention. Trois de ses disciples – Zhao Weiping et deux femmes, Meng Yue et Yuan Ming – passeront trois ou quatre ans en détention pour « fraude » et pour « utilisation d'un culte illégal pour saper l'application de la loi ».

(CHRD, 5 novembre)

Avocats. Appareil judiciaire. Corruption. Criminalité

20 novembre

La police vient de démanteler un réseau bancaire clandestin d'une ampleur sans précédent dans la province du Zhejiang. Ses transactions illégales avec l'étranger auraient atteint 64 milliards de dollars. Depuis avril, les enquêtes ont dévoilé 170 cas de transferts de fonds illégaux pour un montant de 800 milliards de yuan. Ces mouvements de fonds seraient liés à la corruption ou à des agissements irréguliers sur les marchés financiers ; ils seraient encouragés par la perspective d'une nouvelle dévaluation du yuan et le ralentissement de l'activité économique à l'intérieur des frontières nationales.

(Quotidien du peuple, 20 novembre)

18 novembre

Le gouvernement envisage dans un projet de loi de réorganiser la profession d'avocat par la mise en place d'une classification. Les rangs supérieurs seraient seuls habilités à plaider devant les tribunaux de première importance ; une qualification particulière serait requise pour traiter de dossiers spécifiques. Les bureaux locaux de la justice seront en charge d'opérer cette classification, présentée comme une étape vers l'instauration d'un « gouvernement par la loi ». La profession s'émeut d'un tel projet et redoute un alourdissement des contrôles. L'avocat serait ainsi sélectionné par l'autorité locale en raison de ses compétences ; il ne serait plus choisi par son client.

(SCMP, 18 novembre)

Suite de la rubrique « Lutte contre la corruption »

23 novembre. Destitution annoncée du Secrétaire du Parti pour l'Association chinoise des Banques Wang Yanyou, naguère chargé de superviser les banques à la Commission de régulation nationale. Jiang Fengli, qui avait eu la même responsabilité au bureau de Nanyang (Henan), a également perdu son poste. Deux autres responsables de la surveillance des banques pour le Liaoning ont subi le même sort. (Reuters, 23 novembre)

- **16 novembre.** Annonce de poursuites à l'encontre de deux dirigeants de la plus importante société de placement immobilier à capitaux publics, le Financial Street Holding. Ils seraient liés à l'ancien chef adjoint du parti dans la capitale, Lu Xiwen, dont la destitution a été annoncée le 11 novembre. La veille, on apprenait qu'une enquête était lancée contre un maire adjoint de Shanghai, Ai Baojun.

- Avec la chute de ces deux hauts personnages, chaque province ou municipalité directement gérée par le pouvoir central a eu au moins un dirigeant de premier plan poursuivi pour corruption. (SCMP, 17 novembre)

- **13 novembre.** Des poursuites sont engagées contre le vice-président de régulation des marchés financiers, Yao Gang, suspecté de vénalité. Yao Gang pourrait être impliqué, avec des membres de sa famille, dans des affaires de corruption liées à au dossier Ling Jihua, l'ancien conseiller du précédent chef de l'État. (SCMP, 17 novembre)

- **2 novembre.** Le vice-président de la Banque chinoise de l'Agriculture Zhang Yun est destitué. Cette banque compte parmi les quatre plus gros prêteurs de fonds du secteur d'État. Son activité s'est étendue de l'agriculture vers l'industrie et les ventes immobilières. (SCMP, 3 novembre)

Le groupe chinois des avocats des droits de l'Homme

Cette association a été créée le 13 septembre 2013 par quatre avocats connus pour leur courage et leur détermination : Zheng Enchong, Jiang Tianyong, Tang Jitian et Wang Cheng. Son objet est de défendre les citoyens victimes de l'oppression d'État, à la différence de l'Association nationale des avocats, dont le bureau est nommé par le pouvoir et qui se comporte en auxiliaire des autorités. Elle compte aujourd'hui 276 membres.

La plupart d'entre eux ont subi la vague de perquisition et de détention de juillet dernier.

Le 13 septembre, soit quelques jours avant le départ de Xi Jinping pour les États-Unis, le groupe des avocats a diffusé une déclaration. Il y dénonce l'intensification de la répression au cours des deux dernières années, l'arrestation suivie de tortures, d'emprisonnement et de condamnations pénales sur motifs fabriqués des avocats Tang Jingling, Chen Shuqing et Yu Wensheng. Le 9 juillet, ce fut l'arrestation notamment des avocats Wang Yu, Wang Quanzhang, Li Heping, Xie Yanyi, Sui Muqing, Xie Yang, Liu Sixin, avec des assignations à résidence ou des disparitions au motif général « d'incitation à la subversion du pouvoir d'État » avec quelque deux cents avocats objets d'initiatives policières.

« Les violences et les mensonges ne pourront jamais faire taire notre conscience. Nous avons constamment

à l'esprit la démocratie et la justice ; tous nos efforts visent à défendre les droits de l'Homme ; un gouvernement du pays par la loi, c'est notre idéal inébranlable. Nous sommes les avocats du groupe des avocats des droits de l'Homme !

« Nous continuerons de veiller aux dossiers concernant les droits de l'Homme et le respect de la loi, d'intervenir dans toutes les affaires touchant aux droits de l'Homme, de combattre pour les dispositions constitutionnelles concernant le respect et la défense des droits de l'Homme et de déployer tous nos efforts pour protéger les droits de l'Homme. »

Cette déclaration solennelle s'accompagnait d'annexes nombreuses, exposant de manière factuelle les actes de répression dont sont victimes les membres du groupe, avec une accentuation ces derniers trimestres, depuis que le Parti enjoint de lutter contre les valeurs universelles, même si elles sont inscrites dans la Constitution.

Pour donner le change, deux jours avant le départ de Xi Jinping aux États-Unis, les institutions officielles adoptaient le 20 septembre 2015 une « Résolution sur la garantie d'exercice des droits professionnels des avocats », destinée à se faire bien voir de l'administration américaine. La profession n'avait pas eu grand-chose à dire dans cette démarche ; quant au groupe des avocats des droits de l'Homme, le premier concerné par la répression et par les interdictions professionnelles, il était hors de question qu'on l'invite.

29 octobre

L'organisation China Human Rights Defenders expose les procédés utilisés par l'administration de la Justice pour refuser de livrer toute information sur la torture et les châtiments dégradants aux rédacteurs du rapport remis au Comité des Nations unies contre la torture. Ces refus sont eux-mêmes contraires à la loi chinoise.

(CHRD, 29 octobre)

Condition ouvrière. Conflits du travail

26 novembre

Le salaire minimum de la province du Heilongjiang vient d'être relevé à 1 450 yuan dans la capitale Harbin et à 1 030 yuan dans les agglomérations plus petites (respectivement l'équivalent de 215 € et 152 €), et ce, à compter du premier octobre. Les salaires minima des provinces voisines du Jilin et du Liaoning sont

de 1.320 yuan et 1 300 yuan respectivement (195 € et 192 €). Ces chiffres des provinces du Nord-Est sont inférieurs à ceux des grandes agglomérations industrielles comme Shanghai : 2 020 yuan = 299 € ; ou Shenzhen 2 030 yuan = 300 €.

(CLB, 26 novembre)

20 novembre

Un incendie souterrain a fait vingt et un morts dans la mine Xinhua du groupe à capitaux publics Longmai de la ville de Jixi (Heilongjiang, à la frontière russe). Vingt-deux mineurs restent bloqués dans les galeries.

Le nombre officiel des décès de mineurs dus à des accidents de travail s'élevait en 2014 à 931, contre 6 000 environ dix ans plus tôt.

Il s'est produit une quarantaine d'accidents miniers depuis le début de cette année, soit environ un par semaine. Le Heilongjiang figure parmi les provinces aux catastrophes minières les plus meurtrières.

(CLB, 22 novembre)

13 novembre

Le plus grand groupe immobilier de Chine Wanda Commercial Properties a connu dix-neuf mouvements de protestation pour salaires impayés au cours des trois derniers mois. Les ouvriers des chantiers de construction ne sont pas tous employés

directement par le groupe mais ils s'appuient sur sa notoriété pour faire aboutir leurs revendications. Les pratiques de sous-traitance, voire l'absence de contrat de travail, expliquent en partie cette pratique des arriérés de salaires.

(CLB, 13 novembre)

30 octobre

L'effondrement d'un bâtiment dans la région de Wuyang (Henan) a tué dix-sept ouvriers de la construction et en a blessé vingt-trois. Les salariés n'avaient reçu aucune formation pour ce travail de rénovation délicat qui devait s'accomplir rapidement. Ils étaient payés 150 yuan (22 €) par jour. Beaucoup sont âgés et ne disposent pas d'assurance contre les accidents du travail. Ce secteur de la construction a connu cent soixante accidents d'ampleur depuis le début de l'année.

(CLB, 3 novembre)

Questions rurales. Environnement. Niveaux de vie

24 novembre

L'usine de clonage en construction à Tianjin produira chaque année un million d'embryons de bétail, ce qui en fera la plus grande du monde. Elle entrera en fonction en juin 2016 et produira des chiens, des bovins, des chevaux et des « primates non humains ».

(Xinhua, 24 novembre)

21 novembre

Un rapport de l'Organisation mondiale de la Santé analyse les effets liés du réchauffement climatique et de la pollution en Chine. Il envisage la possibilité d'une augmentation des températures de 6,1 °C de 1990 à 2100 faute de mesures adéquates ; dans la meilleure des hypothèses, la température s'accroîtrait néanmoins de 1,7 °C. Vingt-trois millions de Chinois seraient affectés par le changement climatique dans le premier cas, notamment par l'élévation du niveau de la mer. La hausse de température provoquerait 6,86 millions de décès à la fin du siècle, soit 49 morts pour 100 000 personnes, contre 2 pour 100 000 dans la période 1961-1990.

(China Times, 21 novembre)

9 novembre

Le taux de pollution de l'air atteint un record à Shenyang, avec 1 157 microgrammes de particules PM2,5, soit cinquante fois la limite recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé, 25 microgrammes en moyenne sur une journée. Les écoles ont suspendu leurs activités de plein air ; la municipalité a recommandé aux habitants de rester chez eux et de « prendre des précautions pour leur santé ». Les pharmacies ont vendu quantité de masques de protection contre la pollution.

(Xinhua, 9 novembre)

30 octobre

« La politique des naissances est une politique fondamentale de l'État et la Chine doit la poursuivre à long terme », affirme le vice-ministre de la Commission de planification de la Santé et de la Famille. L'autorisation d'un deuxième enfant n'a pas supprimé l'obligation en période de grossesse d'obtenir un permis d'enfanter ni les amendes à verser en cas de dépassement du nombre des naissances. Il n'est pas question donc de troisième enfant et par conséquent les pratiques d'avortement forcé seront maintenues.

(SCMP, 31 octobre)

Minorités ethniques

Question tibétaine

18 novembre

Sept démocrates membres du Congrès des États-Unis – dont Nancy Pelosi qui conduit la minorité démocrate de la Chambre des représentants – ont effectué une visite d'une semaine au Tibet. Ils ont réaffirmé qu'ils soutenaient le principe de l'autonomie du Tibet, conformément aux souhaits du Dalai-Lama. Beijing continuant d'assurer que ce dernier est le chef du séparatisme, les discussions sur le sujet ont été parfois très chaudes, aux dires d'un membre de la délégation. Il s'agissait de la première visite de parlementaires américains depuis les émeutes survenues en 2008 dans la Région autonome.

(AP, Reuters, 18 novembre)

6 novembre

Les dirigeants du district de Driru ont procédé fin septembre à l'expulsion de cent six nonnes installées dans le couvent Jada Gaden Khacholing, agglomération de Pekar.. Ils ont ensuite détruit les bâtiments. Il est interdit aux bonzesses de porter des robes et d'avoir des pratiques religieuses ; elles doivent en revanche suivre des sessions de «rééducation patriotique». On ignore à quel usage les autorités veulent affecter les terrains. En 2014 avait eu lieu une première expulsion de vingt-six nonnes réfractaires à la rééducation politique.

(Voix du Tibet, 6 novembre)

Question ouïghoure

24 novembre

Le secrétaire de la Commission de discipline du parti communiste au Xinjiang accuse des membres du PCC de manquer de loyauté envers la politique menée dans la région et même parfois de soutenir les « terroristes » et de participer à leurs actions. En début novembre, Zhao Xinwei, l'ancien rédacteur en chef du Quotidien du Xinjiang a été exclu du parti pour avoir discuté «de manière inappropriée» la ligne du gouvernement et pour avoir exprimé ses critiques en public. Son prédécesseur, Alimjan Maimatiming, a fait l'objet d'enquête pour corruption, cependant que le responsable de l'aide sociale, Zhao Guoming, a perdu son poste pour « s'être délibérément opposé à la politique du parti ».

(Reuters, 25 novembre)

24 novembre

L'organisation Human Rights Watch demande qu'une enquête sur la mort de vingt-huit « terroristes » et sur l'attaque du 18 septembre à Aksu soit confiée à des observateurs indépendants, pour que l'on sache ce qui s'est passé exactement. Les autorités chinoises veulent maintenir un contrôle total de l'information sur les incidents et interdisent l'accès libre des journalistes ou des diplomates, ce qui accroît le scepticisme envers les communiqués officiels. La Chine doit se conformer aux engagements pris envers les Nations unies en ce qui concerne les droits de l'Homme et le respect des minorités ethniques.

(HRW, 24 novembre)

20 novembre

Les forces de sécurité annoncent qu'elles ont tué vingt-huit « terroristes », qui avaient mené une attaque contre une

mine de charbon le 18 septembre dans la préfecture d'Aksu et fait seize morts et dix-huit blessés. La recherche des agresseurs avait mobilisé des dizaines de milliers de personnes sur un vaste espace. Selon Radio Free Asia, il y aurait eu cinquante morts le 18 septembre et non seize. Enfin, dans la phase finale, les militaires auraient fait exploser le refuge où se trouvaient les rebelles, dont des femmes et des enfants – de sept à onze selon des estimations non vérifiées.

(Reuters, 30 novembre ; RFA, 18 novembre)

15 novembre

Se référant à l'attaque survenue à Paris le 13 novembre, le ministre chinois de la Sécurité a donné l'ordre aux services du contreterrorisme d'intensifier la collecte et l'analyse des renseignements et d'augmenter le nombre des patrouilles dans les artères principales. Il visait évidemment les groupes armés du Xinjiang, qui luttent pour plus d'autonomie économique et culturelle et contre la domination démographique chinoise permise par une immigration massive en provenance de l'est du pays.

(SCMP, 16 novembre)

Note : Assimiler les djihadistes de Paris et les autonomistes du Xinjiang, au prétexte que les deux groupes se livrent à des violences, c'est tordre le cou à la réalité. Les autonomistes du Xinjiang ou le groupe des indépendantistes, s'il existe, n'ont rien à voir avec l'EI. S'il faut absolument chercher des analogies, on rapprochera plutôt la situation du Xinjiang de celle de l'Algérie d'avant la décolonisation. Les points communs sont nombreux : religion musulmane, différences ethniques – turcophones contre Han –, abondances des

ressources en hydrocarbures, distance entre les deux zones (3000 kilomètres), géographie en grande partie désertique, différences de niveaux de vie et de modes de vie, etc.

15 novembre

Xinhua révèle l'existence d'une organisation de lutte antiterroriste au sein du Corps de Production et de Construction du Xinjiang. Cette structure, fondée en 1954, rassemblait au départ des soldats démobilisés affectés au développement agricole du Xinjiang. L'organisme détient aujourd'hui un patrimoine immobilier, des assurances et des fabriques de matières plastiques et des cimenteries; il s'occupe aussi de santé publique et d'éducation. Il a le même niveau hiérarchique que la Région autonome elle-même, ce qui expliquerait qu'il ait sa propre organisation antiterroriste.

(Reuters, 17 novembre)

6 novembre

Le gouvernement infléchit progressivement sa politique démographique au Xinjiang. Le contrôle

des naissances, qui naguère ne concernait pas les minorités nationales, prend place progressivement, plus ou moins officiellement au nom de la lutte contre le terrorisme. D'un côté les Han immigrés sont autorisés à avoir deux enfants depuis 2012 – et non depuis cette année seulement pour les Han de la Chine orientale; de l'autre, diverses mesures visent à réduire la natalité en milieu ouïghour. Les pensions sont augmentées pour les couples qui ont moins d'enfants; dans la ville de Yining, une politique dissuasive combat les « naissances illégales ».

(The Economist, 6 novembre)

2 novembre

Selon le Parquet de la Région autonome, le nombre des arrestations s'est élevé en 2014 à 27 165, en progression de 95 % sur l'année précédente.

(Rapport au CAT du WUC et de l'UHRP, voir documentation, 2 novembre)

Hongkong et Macao

25 novembre

Le quotidien South China Morning Post annonce qu'il a reçu une proposition de rachat par un investisseur dont il ne donne pas le nom. La qualité de son information et une certaine indépendance de ton en font un journal de référence en Asie. Des bruits courent selon lesquels le président du groupe Alibaba, Jack Ma, aurait entamé des discussions avec la direction du quotidien. Mais les deux parties refusent de répondre sur ce point.

(SMCP, 25 novembre)

22 novembre

Les élections aux conseils de districts étaient les premières consultations électorales depuis la fin du mouvement d'occupation du quartier des affaires à l'automne 2014. Elles ont été marquées par un renouvellement de la classe politique plus que par une modification de l'équilibre politique. L'ensemble des groupes favorables au gouvernement central a obtenu 191 sièges contre 94 au camp dit pan-démocrate¹. Deux personnalités chevronnées ont été éliminées dans chacun des camps; l'échec

des deux pan-démocrates rend impossible leur candidature aux élections du Conseil législatif qui auront lieu l'an prochain.

(SMCP, 24 novembre)

9 novembre

Lors de l'examen de l'application de la Convention contre la torture, une délégation d'ONG de Hongkong veut exposer à Genève devant le Comité des Nations unies contre la torture, les brutalités policières, l'usage de gaz lacrymogènes et le déploiement inutile de forces à l'encontre des étudiants durant le mouvement d'occupation du quartier des affaires de l'automne 2014. Cette délégation se compose principalement de membres du parti démocrate. Ils demandent la constitution d'un organisme indépendant pour recevoir les plaintes déposées à l'encontre de la police et l'affectation de ressources pour l'accueil des 10 450 demandeurs d'asile présents à Hongkong.

(SCMP, 9 novembre)

1. L'organisation DAB, favorable au gouvernement central, a obtenu 21 % des votes et 119 sièges. La Fédération syndicale en a obtenu vingt-neuf et le Nouveau Parti populaire, vingt-six. Le Parti libéral a eu neuf sièges. Dans le camp de l'opposition, le Parti démocrate a obtenu quarante-trois sièges, quatre de moins qu'en 2011 mais avec de nombreux jeunes élus. L'association pour la démocratie et le bien-être du peuple compte dix-huit sièges et le Parti civique, dix.

Tensions militaires. Litiges et conflits territoriaux

27 novembre

Onze avions de l'armée chinoise – dont huit bombardiers et deux avions de renseignement – se sont approchés des îles méridionales japonaises Miyako et Okinawa ; ils n'ont pas violé l'espace aérien nippon. Le Japon a fait décoller plusieurs de ses appareils comme à l'accoutumée en pareille situation. Beijing affirme qu'il ne s'agit que d'un exercice destiné à améliorer la capacité de combat à longue distance.

(AFP, 28 novembre)

23 novembre

Devant l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est réunie à Kuala Lumpur, la Chine a voulu réduire les tensions que créent ses revendications sur l'ensemble des archipels de la Mer de Chine méridionale et a promis de prêter dix milliards de dollars pour des investissements d'infrastructure dans la région. En même temps, elle a réaffirmé ses droits à installer des dispositifs militaires sur les îles revendiquées par les pays voisins, par la voix du vice-ministre des Affaires étrangères Liu Zhenmin : « Ces îles et ces récifs sont à grande distance de la Chine ; il est donc nécessaire d'y construire et d'y entretenir des installations militaires. C'est indispensable pour la Défense nationale de la Chine et pour protéger les îles et récifs. »

(Kyoto, AFP, 23 novembre)

21 novembre

La Malaisie a récemment décidé d'ouvrir aux navires chinois son port de Kita Kinabalu (Bornéo), situé non loin des Philippines et de l'archipel des Nansha/Spratleys. Les bâtiments pourront y stationner et s'y réapprovisionner. Cet accès malaisien s'ajoute aux facilités déjà obtenues dans le port pakistanais de Gwadar, situé non loin du détroit d'Ormuz, à l'embouchure du Golfe persique. Bien qu'en désaccord avec Beijing sur les hauts fonds Luconia et James, la Malaisie cherche à éviter un conflit maritime ouvert avec la Chine, son principal partenaire commercial avec lequel elle entretient des relations diplomatiques assez étroites.

Le 23 novembre, Beijing a décidé parallèlement d'acheter plus d'obligations d'État émises par le gouvernement de Kuala Lumpur et d'accorder à ce dernier cinquante milliards de yuan pour des achats de valeurs mobilières. Ces mesures permettraient de redresser un marché financier malaisien en difficulté.

(Reuters, 24 novembre ; SCMP, 21 novembre)

17 novembre

Les États-Unis donneront aux Philippines, leur allié par traité, deux navires pour les aider à faire face aux emprises chinoises sur la zone maritime.

Cette cession répond aussi à leur engagement d'assurer la libre navigation dans cette zone de trafic international intense. Les États-Unis font fi de la zone de défense aérienne que la Chine a voulu imposer ; ils ne reconnaissent pas les espaces nationaux que la Chine prétend avoir conquis en constituant des îles artificielles sur lesquelles sont construits, à ce jour, trois aérodromes.

(Associated Press, 17 novembre)

16 novembre

Déclaration du vice-ministre des Affaires étrangères chinois Liu Zhenmin : la Chine a « le droit et la capacité » de s'emparer des îles occupées « illégalement » par d'autres pays. Elle ne l'a pas fait. « Nous avons fait preuve de beaucoup de retenue afin de préserver la paix et la stabilité dans la Mer de Chine méridionale. »

(SCMP, 18 novembre)

29 octobre

La Cour permanente d'arbitrage de la Haye se déclare compétente pour juger de sept des quinze requêtes présentées par les Philippines au sujet de ses droits et de sa souveraineté maritimes.

L'un des points recevables concerne la délimitation en neuf traits par Beijing de sa souveraineté en mer de Chine, qui lui accorde pratiquement la totalité d'un espace maritime par lequel passe près d'un tiers du commerce mondial de pétrole. Beijing rejette toute idée d'un arbitrage, qui probablement tournerait, au moins partiellement, en sa défaveur.

(SCMP, 31 octobre)

Informations diverses

24 novembre

La production céréalière de 2014 est estimée à 766 millions de tonnes, inférieure au record enregistré en 1998 (777 millions de tonnes). Les importations de grains ont dépassé cent millions de tonnes pour la première fois. La pollution des sols par les métaux lourds et la dégradation de l'écologie font obstacle au développement de l'agriculture céréalière et au progrès vers l'autosubsistance. Soutenus par les achats publics effectués à des prix planchers, les prix intérieurs à la production sont supérieurs de 30 à 50 % aux prix d'importation.

(SCMP, 24 novembre)

17 novembre

La flotte aérienne commerciale de la Chine se compose de 2218 appa-reils, en grande majorité importés. Pour répondre à l'augmentation du trafic dans les prochaines décennies, la Chine a construit le C919, un avion conçu pour 175 passagers et une distance de 5500 kilomètres. Il a été présenté à Shanghai à la mi-novembre mais ne sera fabriqué en série que pour 2019. Il concurrencera alors l'Air-bus 320 et le Boeing 737. Il devra acheter des éléments à seize sociétés étrangères.

(SCMP, 17 novembre)

16 novembre

Les investissements étrangers en Chine ont atteint 103,7 milliards de dollars pour les dix premiers mois de l'année. Ce montant dépasse, comme les années précédentes, le montant des investissements chinois à l'étranger : 95,21 milliards de dollars, pour la même période.

(Communiqué du Ministère du Commerce, 16 novembre)

17 novembre

Le taux de fécondité chinois (nombre moyen d'enfants par femme) était en 1970 de 5,8. Il s'est abaissé en 1979 à 2,8, en 2000 à 1,82 et en 2014 à 1,55. On estime qu'il doit atteindre 2,1 pour assurer le maintien des effectifs de population.

(SCMP, 15 novembre)

Sources d'information

64tianwang, AFP, Agence Xinhua, Amnesty International, Apple Daily, Article 19, BBC, Boxun, China Change, China Information Center, China Labour Bulletin, Chine-Information, Chinese Human Rights Defenders, Citizens'radio, Civil Rights & Livelihood Watch, Committee to Protect Journalists, Confédération internationale des syndicats libres, *Da Jiyuan (La Grande Époque)*, Dongxiang, Fondation Duihua, Human Rights Campaign in China, Human Rights in China, Information Centre for Human

Rights and Democracy, Kaifang, Kyodo News Agency, Laogai Research Foundation, Minsheng Guancha, Ming Pao, Mirror Books, Molihua, New Century News, Radio France Internationale (émissions en chinois), Radio Free Asia, Radio Free China, Reporters sans Frontières, Reuters, Rights Campaign, SMHRIC, *South China Morning Post*, *The Standard*, TealeafNation, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, UCAnews, Utopia, Weiquan Wang, Weiwuerzaixian, Wen Wei Po, Zhengming.

Documentation

Civil society report submitted to the United Nations Committee Against Torture. The Network of Chinese Human Rights Defenders & a Coalition of Chinese NGOs, 26 octobre 2015, 53 p.

Ce travail, considérable par la précision de l'information apportée, était destiné au cinquième examen périodique effectué par le Comité contre la torture au sujet de la mise en œuvre de la Convention contre la torture. Sur nombre de points, la Chine n'a pas respecté ses engagements. Elle a modifié quelques

textes du droit pénal et de la procédure pénale mais dans les faits, elle s'affranchit souvent des règles de droit dès qu'une parole, un écrit ou une réunion sont susceptibles de porter directement ou indirectement – atteinte à l'autorité du parti au pouvoir (Cf. violation des articles 2, 11, 12, 13, 14, 15). Le régime s'en prend d'ailleurs sans hésiter à ceux qui se plaignent de son non-respect de la loi.

Téléchargez le rapport

China. Alternative Report. Submission to the United Nations Committee Against Torture (CAT). The World Uyghur Congress & The Uyghur Human Rights Project,
2 novembre 2015, 17 p.

Comme le précédent, ce rapport alternatif est lié au cinquième examen périodique effectué par le Comité contre la torture, quant aux mesures prises par le régime chinois. La définition de la torture par ce dernier ne s'accorde pas avec la définition des Nations unies. Les protections légales font défaut dans la pratique et le taux d'arrestation au Xinjiang dépasse de loin la moyenne du pays. Les rapatriements forcés sont nombreux, à partir d'autres pays asiatiques. Les plaintes pour tortures sont inopérantes. Le rapport fournit des détails précieux sur plusieurs dossiers individuels.

Téléchargez le rapport

China : no end in sight. Torture an forced confessions in China, Amnesty International, 11 novembre 2015, 54 p.

La torture est interdite par les textes mais reste une pratique répandue en Chine. Selon le rapport documenté d'Amnesty International, les violences sur détenus aident à obtenir des aveux et la dénonciation de ces voies de fait par les avocats a peu de chances d'être entendue des juges, du parquet ou de la police. Sur les trente-sept avocats chinois interrogés, une dizaine ont déclaré avoir subi de mauvais traitements entre 2010 et 2015. Les mesures annoncées ces dernières années ne semblent pas avoir changé fondamentalement la situation, comme l'indique la vague répressive dirigée contre les avocats en début juillet 2015.

Téléchargez le rapport

Press Freedom in China Bulletin

La Fédération internationale des journalistes publie sur son site un bulletin mensuel intitulé « Press Freedom in China Bulletin ».

Accéder au bulletin du 9 novembre

Rule by law : special report rule of law with chinese characteristics, Tibetan Center for Human Rights and Democracy, 29 octobre 2015, 132 p.

Le document se présente comme une réplique à la vague répressive des derniers mois, dirigée en partie contre les avocats. L'expression lancée par Xin Jinping « *gouvernement par la loi avec des caractéristiques chinoises* » marque-t-elle un progrès vers l'État de droit ou bien sert-elle à justifier l'usage de la loi à des fins répressives ? Les Tibétains comme les Han peuvent chaque jour vérifier la violation par le régime des droits inscrits dans la Constitution et de ses engagements internationaux.

Téléchargez le rapport

Nous redonnons la note bibliographique de Death in detention du précédent bulletin, en raison d'une erreur portant sur l'adresse de téléchargement, ici rectifiée.

Death in Detention, Tibetan Center for Human Rights and Democracy, 29 octobre 2015, 25 p.

Ce rapport est destiné au Comité des Nations unies contre la torture, à l'approche du cinquième rapport sur la mise en œuvre par la Chine de la Convention contre la torture et autres punitions et traitements cruels, inhumains et dégradants. Trente Tibétains au moins sont morts en prison, du fait de tortures. Le rapport en dresse la liste et fournit des détails sur certains des cas les plus connus.

Téléchargeable sur le site :

<http://www.tchrd.org/death-in-detention/>